

AFFAIRE N° 25. - Convention à passer avec la S.E.C.M.O. pour les études du projet et la surveillance des travaux d'aménagement des voiries urbaines : rue Jules Auber, rue Roland Garros, Impasse Jacquemin.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec la S.E.C.M.O. une convention pour les études du projet et la surveillance des travaux d'aménagement des voiries urbaines :

- 1) rue Jules Auber - de la rue du Général de Gaulle à la rue Sainte-Marie et de la rue Maréchal Leclerc à la rue de Nice
- 2) rue Roland Garros - de la rue Jules Auber à la rue Lucien Gasparin
- 3) Impasse Jacquemin

Le montant approximatif des travaux à réaliser est de 30 746 202 Frs CFA.

Les honoraires de la S.E.C.M.O. seront calculés conformément au décret n° 49-165 du 7 Février 1949.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus par autorisation spéciale au Budget Primitif de 1969, au Chapitre 901, Article 2312-17.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Louis, le 29 Mai 1969

Louis de Liepelt

Le Secrétaire Général

M. H. Ketter

Une copie certifiée conforme

de la Direction des Affaires Financières

Ch. Sèpeaux